

Provisoire

5 août 2011

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 45^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 juillet 2011, à 15 heures

Président: M. Rosocha (Vice-Président par intérim)(Slovaquie)

Sommaire

Débat consacré aux questions diverses (*suite*)

Table ronde sur le thème: «Renforcer les liens de collaboration entre le Conseil économique et social et le Comité des politiques de développement»

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions:
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme: confidentialité des données
génétiques et non-discrimination

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat consacré aux questions diverses (suite)

Table ronde sur le thème: «Renforcer les liens de collaboration entre le Conseil économique et social et le Comité des politiques de développement»

Le Président dit que la table ronde vise à mieux tirer parti des contributions du Comité des politiques de développement aux travaux du Conseil, ce qui suppose d'organiser plus souvent des séances de dialogue, qui devraient faciliter l'examen constructif des analyses et des recommandations du Comité. En l'absence d'un tel examen, les avis éclairés du Comité se perdent parmi les nombreux rapports que le Conseil doit examiner. Ces séances devraient en outre être l'occasion d'échanges réciproques entre les deux organes, qui permettraient au Comité de bénéficier d'orientations plus claires sur les priorités du Conseil quant aux diverses questions qu'il examine. Ces dernières années, le Conseil s'est attaché à promouvoir et à suivre la mise en œuvre des objectifs de développement fixés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est proposé au Comité de faire part de ses vues initiales sur le thème de l'examen ministériel annuel de 2012, à savoir la promotion des capacités productives, de l'emploi et d'un travail décent pour éliminer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique sans exclusion, viable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

M^{me} Stewart (Présidente du Comité des politiques de développement et Directrice du Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity de l'Université d'Oxford) se félicite de la perspective d'une collaboration plus étroite entre le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social. Actuellement, cette collaboration consiste à tenir une séance d'information à l'intention du Bureau du Conseil en fin de réunion annuelle du Comité (en mars, généralement) et à informer les délégations dans leur ensemble. Le Comité a également participé à la réunion préparatoire générale de l'examen ministériel annuel de 2011, ainsi qu'au débat de haut niveau du Conseil, y rendant compte des travaux qu'il avait accomplis.

Tous les trois ans, le Comité procède à un examen de la liste des pays les moins avancés (PMA), et chaque année il se penche sur les progrès accomplis par les pays qui sont sortis du groupe des PMA pour s'assurer que leur reclassement est pleinement justifié. Il passe aussi en revue les critères de classement des pays dans le groupe des PMA. En 2011, il a entrepris d'étudier la question des migrations dans le monde et travaille actuellement sur des modèles de développement dans le cadre de l'élaboration des stratégies de développement après 2015.

S'agissant de l'examen ministériel annuel de 2012 consacré à l'emploi, le Comité considère, à titre préliminaire, que les progrès dans ce domaine sont décevants, notamment durant et après la récession mondiale: augmentation du nombre de «travailleurs pauvres», essentiellement dans les pays en développement, et progression du chômage à l'échelle mondiale, particulièrement manifeste dans les pays développés. La proportion d'emplois précaires dans le monde dépasse 50 %, et approche même 80 % en Asie du Sud. En outre, trop souvent les travailleurs pauvres sont des femmes. La persistance de la précarité et du sous-emploi a pour effet d'entretenir la pauvreté et d'accroître la criminalité, et elle risque d'engendrer des conflits violents. L'emploi doit être synonyme de travail décent, rémunéré à sa juste valeur et exercé dans des conditions raisonnables. Les principaux déterminants du développement du travail décent sont le taux de croissance de la production, la nature de la croissance et les qualifications de la main-d'œuvre. Il faut donc s'intéresser à la demande et à l'offre, c'est-à-dire à la croissance tout comme aux capacités de la main-d'œuvre. À ce titre, il convient d'appuyer les secteurs susceptibles de créer des emplois et d'établir des

liens dynamiques entre les secteurs produisant de la croissance, qui sont généralement les secteurs industriels, et le reste de l'économie. Il faut aussi élaborer des politiques visant à renforcer les capacités de la main-d'œuvre et accorder une attention particulière à la situation des femmes et à la protection de l'environnement.

Le Comité des politiques de développement espère pouvoir étudier des exemples de pratiques de référence en matière de création d'emplois dans le monde, ainsi que les stratégies de développement ayant contribué à une forte augmentation du travail décent, en particulier dans les secteurs d'activité liés à l'environnement.

M. Kapambwe (Président du Conseil économique et social) exprime toute sa sympathie au peuple et au Gouvernement norvégiens, suite à la tragédie qui a endeuillé ce pays, au peuple et au Gouvernement chinois, suite à l'accident ferroviaire survenu récemment en Chine, et aux pays de la corne de l'Afrique, qui souffrent d'une grave sécheresse.

M. Kapambwe souhaite que le Conseil émette quelques idées dont le Comité des politiques de développement pourra tenir compte lors de la préparation de l'examen ministériel annuel, à commencer par la question de la croissance sans emploi, phénomène particulièrement perceptible dans les pays les moins avancés (PMA), un grand nombre d'entre eux ayant une population jeune et une main-d'œuvre en augmentation. Les PMA manquent encore de possibilités de créer des emplois décents du fait d'un déficit de capacités productives dans l'agriculture et l'industrie manufacturière, de l'insuffisance des investissements dans les infrastructures, de la limitation des capacités financières et d'une grande vulnérabilité aux phénomènes naturels et aux influences extérieures.

S'agissant du renforcement des capacités productives, il serait bon que le Comité s'intéresse aux synergies entre le Programme d'action d'Istanbul et l'examen ministériel annuel à venir. Il faut éliminer les contraintes structurelles des PMA de façon à favoriser une croissance équitable pour tous les groupes sociaux, y compris les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables. La question est de savoir quels sont les éléments des nouveaux modèles de croissance partagée et quel est le rôle de la communauté internationale dans ce domaine. Une croissance partagée et équitable repose notamment sur l'éducation, thème de l'examen ministériel annuel en 2011. Une éducation de qualité pour chacun à tous les niveaux de l'enseignement importe beaucoup dans le renforcement des capacités productives, mais la mise en valeur des ressources humaines doit être complétée par des investissements dans le capital physique. Nombreux sont les pays en développement, notamment les PMA, qui pâtissent d'un manque d'infrastructures, lequel a pour effet d'éloigner les investisseurs privés. Les investissements dans les capacités productives doivent être envisagés dans le cadre des stratégies nationales en faveur du développement. Dans les pays en développement, en particulier ceux où une grande partie de la population est employée dans l'agriculture, les efforts doivent se porter sur les zones rurales afin d'y accroître la productivité, d'y renforcer la sécurité alimentaire et d'y promouvoir l'autonomie des femmes.

En ce qui concerne la création d'emplois, les microentreprises et petites entreprises peuvent jouer un rôle important, mais leur durée de vie est courte, et, en réalité, le nombre d'entreprises de cette catégorie qui s'établissent chaque année est comparable au nombre de celles qui mettent fin à leurs activités. Cette tendance s'explique notamment par le manque d'accès au crédit, l'absence de technologies appropriées et des compétences limitées en matière de gestion. Il faut manifestement intervenir pour aider ces entreprises, mais la façon de procéder n'est pas encore bien claire. La crise économique mondiale récente a entravé les efforts visant à réduire de 50 % la pauvreté d'ici à 2015. S'il est vrai que les politiques macroéconomiques doivent être orientées vers le renforcement des gains en matière d'emploi, il est également nécessaire de s'attaquer aux causes systémiques et de renforcer la coordination des politiques des principales économies. Encore faut-il disposer des

mécanismes appropriés pour ce faire. Dans un premier temps, il est impératif de mener à son terme le Programme de Doha pour le développement. Il serait bon de tirer parti de l'expérience des pays en développement qui se sont hissés à des niveaux de production, de revenu et d'emploi supérieurs, et les exemples ne manquent pas, en particulier en Asie. Enfin, il est également important que le Comité entame un dialogue sur le contenu du cadre de développement après 2015.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis d'Amérique apprécient grandement ce que le Comité des politiques de développement accomplit. Favorables à un renforcement de la collaboration entre le Comité et le Conseil économique et social, ils espèrent que le Conseil veillera dans cette perspective à préserver l'indépendance du Comité, qui en est la valeur première. S'adressant à M^{me} Stewart, M. Sammis souhaite savoir comment organiser au mieux l'action à mener et quels éléments doivent être pris en compte en particulier dans l'intérêt des PMA. Faisant référence à la Guinée équatoriale, il sollicite les vues des délégations sur la création d'un mécanisme plus approprié pour le reclassement des pays faisant partie du groupe des PMA, et note que certains pays, dont la Guinée équatoriale, sont réticents à l'idée de devenir des pays à revenu intermédiaire.

M^{me} Montel (France) s'enquiert de la méthode de consultation que le Comité des politiques de développement compte adopter dans le cadre de l'examen ministériel annuel de 2012 et saisit cette occasion pour l'encourager à tenir compte des prochaines conclusions des travaux du Groupe des 20 et, plus particulièrement, de la réunion ministérielle du Groupe des 20 travail-emploi qui doit se tenir en septembre 2011. Elle souhaite savoir s'il est prévu une réunion spéciale avec le Bureau international du Travail (BIT) pour débattre de questions relatives à l'emploi; s'enquiert de la manière dont le Comité prépare l'examen de 2012 en vue du retrait de certains pays de la liste des PMA; demande si le Comité entend engager le dialogue avec l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social tout au long de l'année, afin de tenir les États membres informés en temps voulu des éventuels changements, par exemple de la modification des critères de définition des PMA; et demande des précisions sur les éléments sur lesquels le Comité se fonde pour définir le troisième thème.

M. Wang Qun (Chine), relevant les difficultés que rencontrent les microentreprises pour obtenir des ressources financières suffisantes, s'enquiert de l'avis du Comité des politiques de développement sur la question et demande si des solutions ont été envisagées dans ce domaine. Il souhaite également savoir si des suggestions ont été formulées au sein du Comité au cours du débat sur l'élaboration de stratégies de développement après 2015.

M^{me} Stewart (Présidente du Comité des politiques de développement et Directrice du Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity de l'Université d'Oxford), rappelant que le Comité des politiques de développement n'a commencé ses travaux que depuis peu, souligne que ses réponses n'engagent qu'elle et indique aux délégations que le Comité tiendra compte de leurs observations intéressantes. Le problème de l'emploi dans les pays développés revêt un intérêt particulier du fait de son rapport étroit avec la crise, les déficits du secteur public et la tentative de combler ces déficits qui s'est, jusqu'alors, soldée par des échecs. Ce problème se pose à moindre échelle dans d'autres catégories de pays. Dans les PMA, deux défis majeurs sont à relever, à savoir les différents régimes d'emploi (grands projets d'emploi lancés en Inde ou projets de travaux publics auxquels il est possible de recourir pour créer une infrastructure, par exemple) et la viabilité des petites et moyennes entreprises (PME).

Pour ce qui est des méthodes que le Comité a l'intention de suivre tout au long de l'année, il faut noter que le Comité se réunit une fois par an et correspond par messages électroniques le reste du temps. Diverses réunions sont prévues, qui se tiennent généralement en présence de représentants de l'Organisation internationale du Travail. Des réunions d'information devraient également être organisées avec les membres du Conseil

économique et social lors de la session de mars. Le Comité devrait aussi contribuer aux travaux de la réunion ministérielle sur l'emploi, ainsi qu'au débat de haut niveau.

S'agissant de la modification des critères de définition des PMA, le Comité a examiné cette question au cours de l'année 2011 afin de fixer des critères qui seront appliqués en 2012. Des modifications mineures ont été apportées, mais celles-ci n'ont aucun impact sur les pays classés dans la catégorie des PMA. Étant donné la situation sur le plan environnemental, une plus grande place a été accordée à la vulnérabilité, et la définition des victimes de catastrophes naturelles a été élargie, toutes modifications qui visent essentiellement à tenir compte des préoccupations contemporaines relatives à l'environnement. Quant au choix du troisième thème, la question relève généralement des compétences du secrétariat et dépend des points qui suscitent des inquiétudes, mais également des compétences et des intérêts défendus par les membres du Comité. Il s'agit donc d'un processus interactif auquel le Conseil économique et social pourra éventuellement contribuer. Enfin, s'agissant de l'élaboration du cadre de l'après-2015, le Comité intégrera dans sa réflexion les questions dont il n'est pas tenu compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la situation macroéconomique des pays et les inégalités.

M. Kapambwe (Président du Conseil économique et social) souscrit à la déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique et confirme la nécessité de prendre des mesures pour inciter les pays à sortir de la liste des PMA. Il convient, à cet égard, de trouver des solutions aux problèmes évoqués par M^{me} Stewart, notamment celui des vulnérabilités. Les statistiques faisant état d'une croissance positive dans les PMA dissimulent souvent l'existence de problèmes économiques sous-jacents. Ainsi, la réticence de ces pays à sortir de la catégorie des PMA traduit en réalité leur crainte d'être encore très vulnérables. La Zambie par exemple, qui continue de dépendre de l'exportation du cuivre, affiche un taux de croissance positif dont l'impact sur la pauvreté reste, toutefois, négligeable. En cas d'effondrement du niveau des prix du cuivre, les acquis seraient très rapidement anéantis. C'est pourquoi le passage du statut de PMA à un autre statut doit être assuré sur une longue période. La contribution du Comité des politiques de développement à la réflexion sur les moyens de renforcer les mécanismes favorisant la sortie de la catégorie des PMA serait très utile. Pour ce qui est de la collaboration avec l'OIT sur le thème de 2012, le Conseil économique et social et l'OIT envisagent d'organiser des débats qui porteront sur les modèles de croissance et les lacunes des régimes de sécurité sociale, ainsi que sur les questions qui seront soulevées par le Comité des politiques de développement.

M^{me} Cortez (Secrétaire du Comité des politiques de développement) indique que les pays qui devraient quitter le statut de PMA feront l'objet d'une analyse, dans le cadre de la préparation de l'examen de la liste des PMA de 2012. À cette occasion, les pays seront invités à participer à la réunion des experts et à exposer leurs vues sur les perspectives qu'offre le changement de statut. En outre, une étude est menée par le Département des affaires économiques et sociales (DESA) afin d'évaluer l'incidence de la levée des mesures d'aide appliquées dans les PMA sur la croissance économique de ces pays. Dans une étude intitulée «profil de vulnérabilité», la CNUCED appelle l'attention du Comité des politiques de développement sur certaines spécificités des PMA qui ne figurent pas nécessairement parmi les critères de définition de ces pays.

Pour ce qui est de la mise en place de mesures d'incitation au retrait des pays de la liste des PMA, il convient de noter que le simple fait d'atteindre un certain revenu par habitant et certains résultats sociaux est un encouragement en soi. Néanmoins, le Comité a mis en avant la nécessité d'aider ces pays à traverser la période de transition sans heurt, point qui avait également été souligné lors de la quatrième conférence sur les PMA, dont le Plan d'action appelait à la constitution d'un groupe de travail qui serait chargé d'analyser l'expérience des pays ayant connu une transition de ce type. L'examen de 2012 portera sur

les pays qui ont été retirés de la liste des PMA, conformément aux dispositions de la résolution 59/209 de l'Assemblée générale, et le Comité fera des recommandations sur le processus de transition.

M^{me} Geissler (Allemagne) salue les travaux du Comité des politiques de développement et espère que ce dernier appellera l'attention sur le thème retenu pour les débats de 2012.

M. Jaiswal (Inde), reprenant la question de la définition d'un nouveau cadre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, s'enquiert de l'opinion du Comité des politiques de développement quant aux perspectives envisageables et à l'attitude à adopter, compte tenu des divergences de vues à cet égard.

M^{me} Lin (Australie) exprime les sincères condoléances de la délégation australienne au peuple norvégien. Elle sollicite les vues du Comité des politiques de développement sur la possibilité, évoquée par le Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, de mettre en place des indicateurs de développement durable; elle s'enquiert de la façon dont le Comité tiendra compte du débat mené par le Conseil de sécurité sur les éventuelles incidences des changements climatiques sur la sécurité; et elle demande quelles sont les aides apportées aux PMA pour assurer leur retrait de la liste des PMA dans de bonnes conditions et quels sont les domaines dans lesquels il y a lieu de renforcer cette assistance.

M. Seth (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), relevant la place accordée au cours du débat aux mandats confiés par le Conseil économique et social au Comité des politiques de développement, dit qu'il serait intéressant d'instaurer un processus à double sens, où le Comité s'acquitterait de ces mandats et serait habilité à proposer des thèmes à débattre au sein du Conseil. L'attention du Comité est appelée sur trois questions qui illustrent les défis conceptuels auxquels sont confrontés les processus politiques actuels: premièrement, la nécessité de repenser les systèmes de statistiques nationales afin qu'ils permettent de déterminer la croissance sous forme de données statistiques; deuxièmement, la nécessité d'associer le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'objet est de garantir des conditions de vie décentes, au cadre du développement durable, qui touche à des domaines tout aussi importants – conditions de vie, production, consommation –, en vue de répondre aux besoins de base de façon durable; troisièmement, les moyens financiers, sur lesquels le Comité pourrait faire avancer la réflexion en prenant en considération les autres grands problèmes actuels – changements climatiques, obligations découlant des traités. Le Conseil prévoit également d'engager prochainement une réflexion sur les moyens d'utiliser les nouvelles technologies pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à laquelle le Comité pourrait contribuer utilement.

M. Ly (Sénégal), rappelant que le système des Nations Unies s'efforce actuellement d'éviter les doubles emplois, demande si les activités du Comité concernant le travail décent ne chevauchent pas les travaux importants réalisés dans ce domaine par l'OIT, et si le Comité s'est concerté avec cette organisation. De même, pour les activités du Comité concernant les migrations, M. Ly souhaite savoir si celui-ci a coopéré avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité des travailleurs migrants.

M^{me} Bloem (Observatrice de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens – CIVICUS) demande si le Comité se réunit uniquement à huis clos ou si la société civile est encouragée à apporter sa contribution durant les travaux de ses sessions.

M^{me} Stewart (Présidente du Comité des politiques de développement et Directrice du Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity de l'Université d'Oxford) répond que le Comité n'a pas encore défini précisément quels seront les grands axes de son action à l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement. Il se penche actuellement sur les aspects philosophiques de son action et étudie des éléments importants tels que l'approche fondée sur les droits ou l'indice de développement humain. Il semble utile de mener une réflexion collective sur cette question. En ce qui concerne la définition de la croissance inclusive et des moyens de mesurer le développement, M^{me} Stewart se dit favorable à une approche minimaliste fondée sur le produit intérieur brut (PIB) mais constate qu'il est difficile de mettre au point des indicateurs précis de la croissance inclusive. Il faudrait d'abord adopter une définition plus précise de la croissance inclusive. Certains ont proposé d'utiliser la notion de bonheur, mais cela pose également le problème de la définition du bonheur, et il semble difficile de mesurer un «bonheur national brut»; toutes ces questions sont importantes même si elles n'ont pas été abordées au moment de l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement, de visée très concrète. Il sera sans doute difficile de parvenir à un consensus à ce sujet, mais le Conseil et le Comité pourraient contribuer à la réflexion.

Le caractère durable du développement et de la croissance est indubitablement un point crucial, et il le restera après 2015. Il faudra donc aussi réfléchir aux moyens d'en prendre la mesure. La question du financement est également cruciale et se pose au niveau mondial, d'où l'utilité que le Comité l'examine en profondeur. Enfin, s'agissant de la coopération avec les autres institutions des Nations Unies, il convient de faire une distinction entre les questions principales et secondaires. Les grandes organisations telles que l'OMS ou l'OIT sont généralement associées aux débats sur les questions principales et les résultats de leurs travaux sont exploités, mais sachant que deux personnes seulement, au Comité, sont chargées des questions moins importantes, il est difficile d'inviter des représentants d'autres institutions, et la consultation se fait alors par écrit.

M. Kapambwe (Président du Conseil économique et social) engage le Comité, les États membres et la société civile à proposer au Conseil des solutions aux problèmes liés au financement. Dans les circonstances actuelles, on ne peut s'attendre à une augmentation de l'aide publique au développement, mais il serait utile de trouver des moyens de mettre les ressources financières considérables du secteur privé au service des activités de développement et du bien public.

M^{me} Cortez (Secrétaire du Comité des politiques de développement) dit que lorsque l'Assemblée générale prend acte d'une recommandation tendant à sortir un pays de la liste des PMA, il n'y est donné concrètement suite que trois ans plus tard. Dans l'intervalle, le pays continue à bénéficier d'un soutien de l'ONU en tant que PMA et doit se préparer à une stratégie de transition en douceur. Ce processus doit être engagé par le pays lui-même, avec l'aide du système des Nations Unies, comme cela a été le cas pour le Cap-Vert ou les Maldives. En ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux du Comité, M^{me} Cortez indique que le Comité se réunit à huis clos et que les ONG n'ont pas le droit d'intervenir lors de ses réunions. Elles peuvent toutefois apporter leur contribution, notamment en lui faisant parvenir leurs publications, leurs rapports et d'autres informations.

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions;
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2011/109)**
(point 7 g) de l'ordre du jour)

**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme: confidentialité des
données génétiques et non-discrimination (E/2011/108) (point 14 i) de l'ordre du jour)**

Le Président invite le Conseil à examiner les points 7 g) et 14 i) de l'ordre du jour.

Déclarations liminaires

M^{me} Beagle (Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA), présentant, au titre du point 7 g) de l'ordre du jour, le rapport sur les activités d'ONUSIDA visant à donner suite à la résolution 2009/6 du Conseil économique et social (E/2011/109), se félicite que, trente ans après l'apparition du VIH/sida, la communauté internationale s'apprête à réaliser l'objectif commun de l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et à l'aide, et l'objectif 6 du Millénaire pour le développement. Elle souligne que de grands progrès ont été réalisés dans la lutte contre le sida depuis 2009. Au niveau mondial, au cours des cinq années écoulées, le nombre d'adultes nouvellement infectés par le VIH a diminué de près de 20 %, celui des décès liés au sida de 19 % et celui des enfants infectés par le VIH de 24 %. Le nombre de personnes commençant un traitement antirétroviral croît de façon exponentielle et l'on recourt davantage aux microbicides, à la circoncision et à la thérapie antirétrovirale pour enrayer la transmission de la maladie. Le nombre de pays ayant adopté des lois et règlements visant à combattre la discrimination liée au VIH/sida est passé de 56 % à 71 % entre 2006 et 2010.

Les progrès sont toutefois fragiles: près de 2 millions de personnes continuent de mourir du VIH/sida chaque année dans les pays en développement. Dans plusieurs régions du monde, le nombre de nouvelles infections augmente, et 9 millions de personnes sont encore en attente de traitement. Les femmes sont particulièrement touchées, le VIH restant la cause de décès principal chez les femmes en âge d'avoir des enfants, et les jeunes femmes de 15 à 24 ans représentent 26 % de l'ensemble des nouveaux cas d'infection par le VIH/sida dans le monde. En outre, pour la première fois, le financement de la lutte contre le VIH/sida a diminué.

Au cours des deux années écoulées, ONUSIDA a pris des mesures pour renforcer une action mondiale durable de lutte contre le VIH/sida. Sa nouvelle vision, intitulée «zéro nouvelle infection, zéro décès lié au sida et zéro discrimination», a orienté sa Stratégie pour 2011-2015 dont l'objectif est d'accélérer les progrès dans trois domaines stratégiques: la prévention de la maladie; la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; et la mise en place d'une nouvelle phase en matière de traitement, de soins et d'aide.

En juillet 2011, l'Assemblée générale a adopté une déclaration politique visant à accroître les efforts pour éliminer le VIH et le sida (A/RES/65/277), dont les objectifs vont de pair avec la Stratégie d'ONUSIDA: d'ici à 2015, réduire de 50 % le taux de transmission du VIH par voie sexuelle, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables et le nombre des décès dus à la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH; éradiquer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et réduire sensiblement le nombre de décès maternels liés au sida; assurer un traitement antirétroviral à 15 millions de personnes; et combler le manque de ressources au niveau mondial destinées à la lutte contre le sida en portant le financement de 22 à 24 milliards de dollars par an. Dans cette déclaration sont nommées pour la première fois les catégories de population plus particulièrement touchées par le sida, à savoir les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes faisant usage de drogues par voie intraveineuse et les travailleurs du sexe. Parallèlement, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1983 [S/RES/1983 (2011)], dans laquelle il réaffirme l'importance de l'épidémie de sida dans le contexte de la sécurité mondiale.

Ce nouvel engagement des États membres dans la lutte contre le VIH/sida est également essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, les stratégies visant à éradiquer la pauvreté extrême et à promouvoir la sécurité alimentaire atténuent l'impact de l'épidémie en renforçant les programmes de prévention du VIH et en développant la thérapie antirétrovirale. Les initiatives en faveur de l'éducation pour tous et de la promotion de l'égalité hommes-femmes jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le sida. Venir véritablement à bout du sida exige un investissement à long terme qui profite à tous les secteurs du développement.

M^{me} Alvarez-Laso (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO), présentant, au titre du point 14 i) de l'ordre du jour, le rapport sur le suivi de la décision 2010/259 du Conseil sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108), rappelle que le Conseil a déjà examiné cette question à plusieurs de ses sessions antérieures, se penchant alors sur les questions éthiques et juridiques qui découlent de la nécessité de préserver la confidentialité des données génétiques et de lutter contre la discrimination dans des domaines tels que la médecine, l'emploi ou les assurances.

L'UNESCO a été désignée par le Conseil pour mener les consultations avec les parties intéressées (États membres, organisations internationales compétentes), en vue de faire le point sur la mise en œuvre des instruments normatifs adoptés dans le cadre du système des Nations Unies relatifs à la confidentialité des données génétiques et à la lutte contre les discriminations, et a été chargée de lui rendre compte des résultats obtenus. L'UNESCO a donc consulté, d'une part, les États membres sur les faits nouveaux dans ces domaines, et de l'autre, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales s'intéressant à ces questions, y compris le Comité interinstitutions sur la bioéthique.

Des consultations avec les États membres, il est ressorti que certains pays avaient déjà adopté des mesures institutionnelles ou législatives pour protéger les droits de l'homme contre toute discrimination fondée sur des informations génétiques. Les pays ont fait valoir la nécessité d'une action internationale coordonnée en vue de renforcer les capacités nationales à cet égard.

Les institutions pertinentes des Nations Unies – UNESCO, Organisation mondiale de la santé (OMS) – et d'autres organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, ont quant à elles mis en place – ou sont en passe de le faire – toute une gamme de programmes et d'initiatives visant à lutter contre la discrimination fondée sur des motifs génétiques. Les consultations ont montré qu'il est important de promouvoir la coopération internationale si l'on veut donner aux États les moyens de s'attaquer aux enjeux éthiques des sciences génétiques et de leurs applications. En outre, il est apparu que le Comité interinstitutions sur la bioéthique pouvait être une instance privilégiée pour faciliter les débats et l'échange d'informations sur la bioéthique et les questions connexes et promouvoir la coordination des activités menées dans ce domaine.

Débat général

M. Am (Argentine) dit que son pays a fait des progrès notables dans la lutte contre le VIH et le sida ces dernières années: le nombre de nouvelles contaminations s'est stabilisé et la mortalité due au sida a chuté de 15 % au cours des cinq années écoulées. Actuellement, le pays compte environ 130 000 personnes infectées par le VIH, dont 43 000 bénéficient d'un traitement gratuit et 70 % reçoivent des médicaments directement de la part du Ministère de la santé.

Pour garantir l'accès aux services de santé et favoriser une prévention efficace et fondée sur le respect des droits de l'homme, l'Argentine a mis en place un programme de sensibilisation et de prévention, qui comprend des services relatifs au VIH et des services de santé en matière de sexualité et de procréation pour les personnes vivant avec le VIH (femmes, enfants, jeunes, travailleurs du sexe et leurs clients, personnes transgenres, homosexuels, personnes privées de liberté, toxicomanes, communautés autochtones et migrants). Faisant office de pionnière, l'Argentine a adopté une loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe et examine actuellement d'autres projets de loi qui auront pour effet de faciliter l'accès des personnes transgenres ou transsexuelles aux soins.

Si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut inciter les bailleurs de fonds à se mobiliser en faveur du continent sud-américain, et les

États doivent négocier les prix des médicaments pour la région, tout en s'entraîdant et en échangeant leurs expériences. L'Argentine souligne l'importance d'appliquer la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, en particulier son paragraphe 4, qui dispose que l'Accord sur les ADPIC ne devrait pas empêcher de prendre des mesures pour protéger la santé publique. L'Argentine juge essentiel que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) offrent l'assistance technique nécessaire aux pays en développement et aux pays les moins avancés, et elle encourage l'application effective de la Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle adoptés par l'OMS.

M. Beshta (Ukraine) dit que la Déclaration politique sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2011, dénote clairement l'engagement et la détermination politiques à lutter contre ce grave problème. L'Ukraine se félicite en outre de la nouvelle Stratégie d'ONUSIDA 2011-2015 intitulée «Objectif: zéro» et du Plan mondial intitulé «Compte à rebours jusqu'à zéro», ainsi que du nouveau budget-plan et cadre de responsabilisation d'ONUSIDA pour 2012-2015.

Fermement attachée à la réalisation de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement, l'Ukraine a fait un grand pas dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, l'une des priorités nationales de la lutte contre l'épidémie. En outre, un organe exécutif chargé de coordonner et d'orienter les mesures de lutte contre le VIH/sida et autres maladies a récemment été mis en place. Dans le cadre de sa stratégie nationale sur le VIH/sida, l'Ukraine s'emploie à renforcer la prévention, à offrir un traitement aux personnes séropositives, tout en plaidant pour le respect de leurs droits et la tolérance à leur égard. La loi sur la prévention du sida et la protection sociale de la population, modifiée en 2010, porte sur la prévention, le traitement, les soins, les services de soutien et la protection juridique et sociale de la population, en conformité avec les recommandations de l'OMS et d'ONUSIDA. L'Ukraine, soucieuse du respect des droits de l'homme des personnes séropositives, a récemment abrogé les restrictions sur les voyages pour cause de VIH.

Consciente des nombreux défis qui restent à relever, l'Ukraine tient à saluer le rôle décisif des donateurs bilatéraux et exprime sa reconnaissance aux partenaires qui apportent leur concours à la lutte contre le VIH/sida en Ukraine, notamment ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Projet de résolution E/2011/L.46

Le Président invite le Conseil à examiner le projet de résolution E/2011/L.46 intitulé «Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)».

M^{me} Menéndez (Observatrice d'El Salvador) présentant, au nom de l'ensemble des auteurs du texte, le projet de résolution E/2011/L.46 intitulé «Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)», dit que ce texte appuie la mise en œuvre des principaux piliers de la riposte contre le VIH/sida adoptés récemment, à savoir la Stratégie d'ONUSIDA «Objectif: zéro» pour 2011-2015 et la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée en juin 2011 par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est le meilleur moyen pour atteindre les objectifs de zéro nouvelle infection, zéro discrimination et zéro décès lié au sida, que la communauté internationale s'est fixés.

Dans le projet de résolution, le Conseil engage tous les acteurs à intensifier leurs efforts en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration politique et prie instamment ONUSIDA d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie et de la Déclaration. Il exhorte le système des Nations Unies à renforcer son action coordonnée et prévoit que le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA lui soit présenté à sa session de fond de 2013. Ce rapport devra faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et de la Déclaration. M^{me} Menéndez annonce que l'Australie, la Bulgarie, le Canada, la Côte

d'Ivoire, Israël, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay se portent également coauteurs du projet de résolution, et espère que ce projet sera adopté par consensus.

M. Warida (Égypte) souligne l'importance que revêt le projet de résolution à l'examen et rappelle que les objectifs de lutte contre le VIH/sida ont fait l'objet d'un consensus international. L'Égypte recommande aux États membres du Conseil et à ONUSIDA de respecter les principes arrêtés et d'éviter d'adopter des mesures qui pourraient représenter une ingérence dans les affaires internes des pays, notamment en matière de législation touchant à la prostitution ou à la vente de stupéfiants. Il importe également de respecter les mesures sanitaires nationales, afin de permettre aux pays de fournir les médicaments et les traitements à des prix abordables. L'Égypte estime en outre qu'ONUSIDA gagnerait à modifier sa stratégie et à moderniser ses méthodes de travail afin de mieux tenir compte des convictions morales de tous les pays et de les respecter. Il est très important d'assurer la pérennité du consensus en matière de lutte contre le VIH/sida si l'on veut atteindre les objectifs fixés d'un commun accord.

Le Président prend note du fait que le Mexique et la Thaïlande se portent coauteurs du projet de résolution E/2011/L.46. Ayant précisé que ce projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme, il dit qu'en l'absence d'objections, il considère que le Conseil souhaite l'adopter.

Le projet de résolution E/2011/L.46 est adopté.

M. Henczel (Observateur de la Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, réaffirme que l'Union européenne soutient pleinement la Stratégie d'ONUSIDA «Objectif: zéro», qui doit être le cadre de référence principal pour les activités du Programme commun. Il convient de lui donner pleinement effet si l'on veut répondre aux besoins des pays touchés par le VIH/sida.

L'Union européenne, qui a approuvé la Déclaration politique sur le VIH/sida prononcée en juin 2011 à New York et a participé à son élaboration, juge ce document important en ce qu'il fixe des objectifs clairs et cible les groupes de population qui appellent une attention particulière.

L'Union européenne souligne la nécessité de renforcer les actions visant à aider les régions et les pays particulièrement touchés par le VIH/sida, mais fait observer que, dans certains pays, les mesures de riposte sont insuffisantes pour faire face aux besoins des groupes les plus exposés. Les pays de l'Union européenne attachent une grande importance aux résultats concrets sur lesquels débouchent les efforts de lutte contre le VIH/sida, et financent de nombreux programmes à cette fin, tout en s'employant à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida.

M. Toscano (Mexique) félicite les États membres d'avoir adopté le projet de résolution et engage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour donner effet à la Stratégie d'ONUSIDA pour 2011-2015.

Le Président invite le Conseil à prendre note du rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108).

Il en est ainsi décidé.

Le Président déclare que le Conseil a ainsi achevé l'examen des points 7 g) et 14 i) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.